

Nantes, le 10 mai 2022

Objet : demande gracieuse de report de délai de publication COP 2021

A nos parties prenantes,

Nous reconnaissons qu'une exigence clé pour la participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP) qui comprend une déclaration du PDG de soutien continu pour le Pacte mondial des Nations Unies, une description des actions concrètes au regard des principes du Pacte mondial des Nations Unies Compact, et une mesure des résultats ou des résultats attendus.

Nous sommes en retard dans la création, le partage et la publication de notre rapport COP en raison d'un plan d'innovations qui mobilise actuellement un grand nombre d'acteurs au sein de notre entreprise.

Nous demandons par la présente une période de prolongation afin de pouvoir publier un COP décrivant les efforts de notre entreprise et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies. Notre nouveau rapport COP sera affiché sur le site Web du Pacte mondial des Nations Unies le 31 juillet au plus tard.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

**Gisel Kerouanton**  
**Chargée de la mission RSE du Groupe**